

## **La FNI engage un recours en Conseil d'Etat contre la déprofessionnalisation**

La Fédération Nationale des Infirmiers a déposé un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat et demande l'annulation de l'arrêté du 31 décembre 2009 relatif aux protocoles de coopérations entre professionnels de santé.

Pour la FNI, ce texte permet de contourner la notion de qualification sur laquelle est construit le code de la Santé Publique, en permettant de substituer une vague notion d'expérience attestée par un autre professionnel ou entité non identifiée, à la notion de compétence contrôlée par l'Ordre, via l'enregistrement des titres et diplômes.

La FNI reste très attachée au principe de coopérations entre professionnels de santé, qui peuvent s'exercer en toute sécurité pour les patients, non pas sur la base de transferts de tâches, mais de compétences croisées sur un mode protocolisé, dont les potentialités à législation constante sont aujourd'hui largement sous-employées.